



BULLETIN D'INFORMATION du SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS D'ECOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR Section Charlotte Nivault

# SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

À TOUS LES COLLÈGUES - À TOUS LES ADHÉRENTS

(REGARDS SUR) SNUIPP.28 3. rue Louis Blériot BP 81 125-CHAMPHOL 28304 Mainvilliers cedex



Dispensé de timbrage CHARTRES CTC

## Carte scolaire

les mesures officielles après le CDEN !! La rentrée qui se prépare ne s'annonce pas bonne, une fois de plus.

Les travaux du GTP et du CTP l'ont montré. Si aucun poste supplémentaire n'est attribué à l'Eureet-Loir, ces 10 postes ne permettront pas de faire face aux besoins de l'École dans notre départe-

En effet, ce sont 465 élèves supplémentaires qui sont attendus. Les écoles n'auront qu'1 poste pour 46,5 élèves. L'an dernier déjà, nous n'avions qu'1 poste pour 80 élèves.

Ces mesures ne vont pas dans le sens de l'amélioration souhaitée par toute la communauté éduca-

Nous condamnons avec vigueur la logique ministérielle minimaliste.

Supplément 3 au Numéro 34 - JANVIER 2007

Ni le remplacement, ni la formation, ni l'ASH, ni la maternelle, ni l'éducation prioritaire, ne sont suffisamment dotés. Nous ne pouvons pas nous réjouir de n'être plus les derniers. Le SNUipp/FSU28 ainsi que l'ensemble des collègues nourrissent une autre ambition pour le service public d'éducation dans notre département.

Les délégués du personnel SNUipp sont à nouveau intervenus pour mettre en avant tous les besoins exprimés par les collègues. L'orientation de fermeture de postes spécifiques engagée l'année dernière s'amplifie : 2 postes de SPIJ et 1 poste G disparaissent alors que les besoins du département sont criants. A nos arguments, l'IA a répondu de manière quantitative et statistique : « le département est bien doté par rapport à sa taille ». De la même façon les moyens MCR et maîtres surnuméraires, CRI sont amputés de 3.5 postes ce qui est considérable et qui remet en cause la poursuite du travail effectué par les équipes.

#### VOEU PRÉSENTÉ PAR LA FSU 28, au CDEN du 15/02

Le CDEN réuni le 15 février à Chartres constate que les nouveaux retraits de moyens programmés pour la rentrée prochaine (20 emplois pour les collèges) et le manque de créations dans les écoles (10 postes pour 465 élèves supplémentaires) ne sont pas supportables au regard de la situation de l'Eure-et-Loir.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de laisser des besoins éducatifs sans réponse. Au vu de la préparation de la carte scolaire nous pouvons dire aisément que « le compte n'y est pas » et qu'une dotation supplémentaire en postes est nécessaire pour notre département.

Par conséquent, le CDEN refuse la logique du « renoncement éducatif » comme orientation pour l'école de demain. Pour la réussite de tous les élèves, il demande en urgence un collectif budgétaire pour que la rentrée 2007 puisse se faire dans de bonnes conditions pour tous les élèves.

Vote: 15 pour, 0 contre, 1 abstention

#### Temps partiels

Alors que les recours au tribunal administratif donnent tort à l'IA, sur la question du temps partiel sur autorisation, la circulaire pour l'octroi des temps partiels pour l'année 07/08 fait l'impasse totale sur une autre possibilité que le 50 % dans ce cadre. Le SNUipp a contacté les services sur le non respect des droits des enseignants.

La réponse est claire, toutes les quotités peuvent être demandées par tous les collè-

Alors, pas d'auto-censure!

Nous verrons bien comment l'IA entant traiter les demandes!



DÉPOSÉ LE : 20 février 2007

Bulletin bimestriel - 0,76 €

ISSN: 1623-7927

Commission Paritaire de Presse: 1110 S 05610 Directeur de publication : Patrick THERAUD

Imprimé par nos soins

#### Sommaire:

P 1 : CDEN - Temps partiels

P 2 : déclaration au CDEN

P 3: les mesures

P 4 : direction et fonctionnement de l'École

SNUipp 28 - 3, rue Louis Blériot—BP 81 125 CHAMPHOL 28 304 Mainvilliers cedex. Tél: 02 37 21 15 32 Fax: 02 37 21 39 89 Mail: snu28@snuipp.fr Le site départemental du SNUipp 28 : http://28.snuipp.fr

## CARTE SCOLAIRE

#### Déclaration FSU 28 au CDEN du 15 février 2007

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Dans une ambiance générale de démantèlement des services publics, la politique éducative se traduit clairement par un désengagement de l'état et idéalise une école passéiste synonyme de « traditions et de réussite » qui n'a dans les faits jamais existé. En fait, en un demi-siècle nous sommes passés d'une politique où l'Éducation était un des piliers de la République pour construire une société plus juste, à une politique où l'Éducation est tenue de s'adapter à la société « du marché roi ». Cette orientation n'a aucune ambition pour la jeunesse !!!

Sur le terrain cette orientation se traduit par :

- La remise en cause de l'obligation scolaire à 16 ans, par l'instauration de l'apprentissage « junior » pour les élèves les plus en difficulté.
- La mise en œuvre progressive du « socle commun » dont le seul but est de réduire le champ de ce qui doit être appris par tous.
- Le dynamitage des ZEP marquant le renoncement à une politique territoriale de lutte contre les inégalités.

Dans ce contexte, il apparaît clairement qu'aujourd'hui un des objectifs assignés au système éducatif est le tri social et non pas l'amélioration de l'accès à des niveaux de formation et de qualification plus élevés pour la réussite de tous les élèves.

Notre ministre, en grand communicant et en « maître » de la pédagogie ou de la démagogie selon les moments, met en musique cette politique en utilisant la loi Fillon (pour mémoire seules 4 voix dont celles du MEDEF avaient approuvé cette loi au CSE) pour déconstruire l'école de demain. De plus il passe en force et de façon autoritaire sur des dossiers particulièrement complexes (le décret sur les obligations de service des enseignants du second degré et le projet de décret sur les EPEP...). Et quand les personnels résistent afin de protester, comme nos collègues directeurs qui bloquent des documents administratifs sans pour autant gêner le fonctionnement de l'école, c'est la sanction financière qui tombe. Voilà sans doute une illustration de la modernité du dialogue social !!!

La politique budgétaire au service de ce projet trouve donc une traduction concrète dans la préparation de la rentrée 2007. Au vu de la situation, une fois de plus, la rentrée qui se prépare ne s'annonce pas bonne.

#### Dans le premier degré :

L'Eure-et-Loir se voit dotée de 10 postes pour 465 élèves supplémentaires qui sont attendus ; c'est-à-dire que les écoles n'auront qu'1 poste pour 46,5 élèves. Ces mesures ne vont pas dans le sens de l'amélioration souhaitée par toute la communauté éducative.

Au-delà des fermetures de classes qui détériorent les conditions d'apprentissage des élèves, la régression éducative s'exprime clairement avec la fermeture de dispositifs (MCR, maître surnuméraire, CRI, ...) qui permettent, de travailler autrement avec plus de maîtres que de classes et qui favorisent le travail en équipe. Ces expériences dépassent le modèle « un maître une classe ». Elles ont un impact sur nos pratiques et améliorent la transmission du savoir. La disparition de ces postes d'enseignants met en péril un investissement pédagogique important. Ce n'est pas l'implantation de personnels précaires sans qualification, en particulier dans les ZEP qui va arranger les choses de façon durable. Pour apprécier la situation de notre département sortons du dogmatique et technocratique P/E !!!

Par ailleurs, nous considérons que l'Ecole doit être l'école de la réussite pour tous et que la lutte contre l'échec scolaire ne peut être abandonnée aux associations péri-scolaires et aux officines privées. Aucun secteur n'est dans une situation satisfaisante. Ni le remplacement, ni la formation, ni l'ASH, ni la maternelle, ni l'éducation prioritaire, ne sont suffisamment dotés.

#### Dans les collèges :

Concernant la répartition des élèves du collège Péguy, nous trouvons que les documents préparatoires pour ce CDEN ne sont pas complets. La gestion de la fermeture de ce collège, voulue par personne mais effective pour tout le monde dans le cadre des lois de décentralisation de 2004, nous conforte dans l'idée que l'état aurait dû rester maître d'œuvre sur ce genre de dossier.

Cette année encore, l'Eure et Loir va connaître une diminution importante de ses moyens : pour une baisse de 445 élèves de prévisions à prévisions, un retrait de 20 emplois et 7 emplois remplacés par des HSA. Quel progrès !!! Nous sommes donc toujours dans la même logique, dont les effets dévastateurs observés en particulier ces trois dernières années vont s'aggraver. Les ponctions précédentes, injustifiées dans leur volume, ont conduit, d'une part à une hausse continue des effectifs par classe dans de nombreux établissements, avec des niveaux au-dessus de 26 en moyenne, et d'autre part à un resserrement des structures (IDD, possibilités de dédoublements, soutien, ... réduits à peau de chagrin), ce qui conduit inévitablement à dégrader les conditions d'étude des collégiens du département.

Cette ponction augure d'une poursuite de la multiplication des services partagés, largement amorcée il y a deux ans, et qui gangrène les établissements en éclatant les équipes pédagogiques. Comment assurer un suivi de ses élèves lorsqu'on doit courir d'un établissement à l'autre ?

Globalement, ce sont tous les établissements du département qui vont se trouver en difficulté. Au regard des éléments dont nous disposons, nous ne pouvons être satisfaits de cette dotation.

Pour conclure nous ne pouvons accepter de voir ainsi hypothéquer l'avenir des enfants. C'est pourquoi nous continuerons à porter nos revendications. Nous ne nous résignerons jamais face à cette régression éducative. Notre présence majoritaire dans les cortèges du 8 février montre notre détermination à poursuivre notre mobilisation.

#### **FERMETURES**

#### Écoles élémentaires :

- LUCÉ J. Ferry (2 classes)
- DREUX Condorcet/Buisson
- DREUX Berthelot
- CHARTRES Ampère
- NOGENT LE ROTROU J. Macé

#### Écoles maternelles :

- BAILLEAU ARMENONVILLE
- CHARTRES J. Ferry
- St RÉMY S/AVRE La Vallée
- TOURY
- ARROU

#### R.P.

- CHAUDON/St LAURENT élémentaire (fermeture à CHaudon)

#### Postes spécifiques

- 2 postes de SPIJ (Chartres et Dreux)
- 1 blocage SPIJ Chartres en attente du projet pédagogique
- 0,5 poste de MCR, à Dreux (école J. Zay).
- 1 poste MCR élémentaire, à Châteaudun (école à déterminer)
- 1 postes surnuméraires, J. Zay à Dreux
- 1 poste CRI à Mainvilliers ZOLA
- 1 poste à l'IME de Vernouillet
- 1 poste G sur Maurice Carême à Chartres

### Auraient dû bénéficier d'une ouverture pour le SNUipp (mais pas dès à présent selon l'administration) :

- DREUX Louise Michel Maternelle
- DREUX Semmelweis Maternelle
- ILLIERS COMBRAY Maternelle
- LE COUDRAY Maternelle
- SAINT LUBIN DES JONCHERETS
- NOGENT LE ROTROU G. Brassens
- CHARTRES Le Grand Jardin

### LES MESURES

#### **OUVERTURES:**

#### Écoles élémentaires :

- CHARTRES Farman
- DREUX St Martin
- St Symphorien Le Chateau
- BONNEVAL
- CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
- AUNEAU M. Fanon

#### <u>R.P.</u>

- FONTAINE LA GUYON/St AUBIN (ouverture à Fontaine la Guyon)
- BERCHÈRES/ROUVRES (ouverture à Berchères)
- BAZOCHES/NOTTONVILLE/PERONVILLE (ouverture à Bazoches)
- LES CORVEES/LE THIEULIN/St DENIS (ouverture au Thieulin)
- MAGNY/MARCHEVILLE (ouverture à Marchéville)

#### Écoles primaires :

- ROUVRAY St DENIS (en élémentaire)
- VERT EN DROUAIS (en élémentaire)
- THIMERT GATELLES (en maternelle)

#### Écoles maternelles :

- NOGENT LE ROI Mesquite
- VOVES Ch. Perrault
- DREUX Berthelot
- BONNEVAL

#### Postes spécifiques:

- 1 poste de référent (6ème poste sur le département pour le secteur de Dreux)
- 0,5 pour les AVS et 0,5 pour le SASEMA
- 3 postes stages longs
- 5 postes de réserve pour la rentrée

#### **MESURES SPÉCIFIQUES:**

#### Transfert de CLIS:

Une des trois CLIS de Châteaudun (à déterminer) vers Bonneval La CLIS de Dreux Condorcet/Buisson vers Nogent le Roi

Transfert d'un poste G de Toury à BROU (pour le secteur BROU BONNEVAL)

Transfert du poste de Psy de Toury à Voves (redécoupage des secteurs entre les deux postes de VOVES)

#### Pilotage de l'Adaptation et la Scolarisation des élèves Handicapés :

Transformation du poste vacant de CPC EPS de Chartres 3 en CPC généraliste, afin de stabiliser l'équipe de circonscription. Suppression du poste chargé de mission entraînant de fait la perte d'un moyen de formateur pour la circonscription.

#### Fusions d'école :

- VOVES G.Sand élémentaire (4 cl) et VOVES J. Moulin (6cl) → Elémentaire 10 classes
- HOUX (2cl) et YERMENONVILLE (2cl) → Elémentaire 4 classes
- NOGENT LE ROTROU J. Macé1 (4cl) et J. Macé2 (3cl) → Elémentaire 7 classes
- MAINVILLIERS J. Zay mat (5cl) et MAINVILLIERS J. Zay élémentaire (9cl) → primaire 14 classes (décharge totale)
- LA CHAPELLE DU N VARENNE FE primaire (2cl) et LA FRINGALE élémentaire (2cl) → Primaire LA CHAPELLE DU NOYER 4 cl.
- LEVES fusion des deux maternelles

#### Projets de Fusions d'école :

- RP LE THIEULIN/ LES CORVEES/ ST DENIS LES PUITS : transfert du poste de ST DENIS LES PUITS au THIEULIN → LE THIEULIN primaire 5 classes (6 cl si ouverture)
- MAINVILLIERS P. De Coubertin mat (5cl) et MAINVILLIERS P. De Coubertin élémentaire (10 cl) → primaire 15 classes (décharge totale)

De notre point de vue il n'y a pas lieu d'envisager une fusion sans consulter les équipes concernées au premier chef et avant même que les postes de direction n'aient été proposés au mouvement.

#### **DIRECTION D'ÉCOLE:**

- 0,5 poste de décharges de direction IME (0,25 pour André Brault à Chartres et 0,25 pour Les Trois Vallées à Dreux)
- Situations particulières :
  - HANCHES (13 cl et 324 élèves): maintient de l'attribution complémentaire de 0.5
  - CHARTRES Ampère et J. Guéhenno : maintient des deux décharges
- Concernant la bonification de décharge au titre des Réseaux Ambition Réussite la décision sera prise à l'issue des différentes mesures de carte
  - Il en sera de même pour les écoles bénéficiant d'une décharge exceptionnelle reconduite annuellement
  - Perte d'une décharge transitoire :
  - MAINVILLIERS E. Zola (9cl): 0.25
  - ➤ SAINT LUBIN LES JONCHERETS 1 : 0.25

### DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

#### L'AUDIENCE

La délégation était composée de : Virginie Grospart (41), Jean-Christophe Retho (28), Laurent Rabier (45), Raphaël Tripon (36), Sylvie Lenoble (37), Stéphane Ricordeau (41)

Elle a été reçue par M. Courseau (directeur de cabinet) et Mme Coster (secrétaire générale adjointe, DRH).

A la question posée d'emblée par la délégation, à savoir « Avez-vous quelques consignes ou éléments donnés par Madame le Recteur pour nous répondre ? », la réponse a été « Non, simplement de vous recevoir, de vous écouter et de transmettre ». Une audience donc lancée sur d'excellentes bases et qui a ressemblé, durant sa majeure partie, à un dialogue de sourds.

N'ayant aucune envie, mais étant bien incapable aussi, de nous répondre sur le terrain du respect, de la prise en compte du travail effectué, des responsabilités, de l'engagement professionnel et du fonctionnement de l'école, nos hôtes ont tout fait pour rester sur le strict terrain de la Loi, de la définition de « l'absence de service fait » et sur ses conséquences.

Nous leur avons pourtant démontré qu'avec ce Ministre (et son relais rectoral) nous n'avions que des devoirs et lui tous les droits ; y compris le droit pour le Ministre de s'asseoir dessus.

Comme par exemple ne pas respecter, sur bien des points, le « protocole d'accord » sur la direction d'école, comme par exemple ne pas respecter le droit en matière d'ISSR, de formation continue... comme par exemple passer outre l'avis unanime du CSE pour la constitution d'EPEP.

Des centaines de pétitions de soutien ont été remises ainsi que quelques documents rédigés par des collègues directeurs montrant leurs emplois du temps qui mériteraient plusieurs 30ème supplémentaires!

Nous avons aussi essayé de leur faire mesurer l'état d'esprit de la profession très meurtrie par l'autoritarisme et la brutalité du Ministre, de leur dire que le risque était grand de dégoûter à jamais de nombreux directeurs et de fragiliser l'école.

Nous avons également souligné auprès d'eux qu'il n'était pas trop tard pour retrouver la raison, pour un peu apaiser les tensions en abandonnant les sanctions.

Nos interlocuteurs se sont engagés à transmettre à Mme le Recteur en lui rapportant fidèlement le ton et le contenu de nos propos.

#### CDEN du 15 février 2007

Voeu présenté par la FSU 28

#### Direction et fonctionnement de l'école

Dans un courrier adressé aux directrices et directeurs d'école n'ayant pas rendu l'enquête sur les effectifs, l'administration envisage de constater l'absence de service fait ( règle dont nous contestons l'application dans le cas présent). Ce constat devrait entraîner, d'après elle, une retenue sur traitement d'une journée de salaire.

Les problèmes liés à la direction et au fonctionnement des écoles restent entiers. Ils concernent l'ensemble des enseignants des écoles. L'action de blocage est une action collective. Elle ne vise aucunement à pénaliser les élèves ou les maîtres, ni à gêner le fonctionnement de l'école. Elle se situe en direction du ministère.

Procéder à des retenues sur traitement reviendrait à sanctionner financièrement des collègues qui effectuent quotidiennement leur travail de direction et d'enseignement. Ce serait une injustice manifeste.

Dans ces conditions, le CDEN réuni le 15 février 2007 à Chartres demande à Monsieur l'inspecteur d'académie de renoncer à effectuer les retenues de salaires envisagées à l'encontre des directeurs qui n'ont pas renvoyé l'enquête 19.

Vote: 10 pour, 0 contre, 6 abstentions.

## Après le rassemblement académique du mercredi 14 février :

# Continuer pour obtenir le retrait du « retrait d'1/30ème »!

### Poursuivre pour (ré)impliquer toute la profession.

A l'appel du SNUipp, une petite centaine de collègues (directeurs sanctionnés, directeurs non sanctionnés et adjoints se sont rassemblés, mercredi 14 février 2007, devant le Rectorat pour une manifestation chantante et colorée malgré la grisaille ambiante.

Voici des extraits de la déclaration lue lors de ce rassemblement et le compte-rendu de l'audience obtenue auprès du Directeur de cabinet et de la Secrétaire Générale Adjointe (DRH) du Recteur.

#### « Chers Collègues,

... Notre rassemblement est placé sous le signe de la Solidarité, du soutien pour nos 250 collègues directeurs et directrices d'écoles scandaleusement sanctionnés par la volonté du Ministre, avec la complicité active et déterminée de Madame le Recteur.

C'est donc des remerciements chaleureux que nous vous adressons au nom de tous les punis, mais plus généralement aussi au nom de toute la profession parce qu'il en va, sur ce dossier de la direction d'école, de l'intérêt général, du fonctionnement harmonieux de toutes nos écoles préservées de toute pesanteur hiérarchique en leur sein.

En appelant aujourd'hui à ce rassemblement académique devant le Rectorat, le SNUipp/FSU assume ses responsabilités de premier syndicat des écoles qui considère ce dossier comme essentiel mais aussi très révélateur des méthodes d'une violence inouïe employées par le Ministre et ses acolytes.

Un Ministre qui a imposé un protocole d'accord dont presque personne ne voulait, un Ministre qui va au bout de sa logique en essayant d'imposer la création d'EPEP ...

Un Ministre aujourd'hui tout seul, dont l'unique allié au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation est le représentant du MEDEF ... Mais un Ministre qui continue quand même, bien décidé jusqu'au bout à porter le plus de mauvais coups possibles ...

Il lui faut, dans cette entreprise de casse généralisée, soumettre ceux qui résistent, sanctionner pour l'exemple, pour faire peur. Et donc trouver des prétextes. L'enquête 19, la magnifique formule « absence de service fait » font partie de la panoplie.

La punition qui consiste à prélever 1/30<sup>ème</sup> du salaire est injuste, injustifiable, elle heurte et choque profondément ceux qui la subissent mais plus largement aussi la profession.

Certains Inspecteurs d'Académie et Recteurs ailleurs en France, et sûrement un peu moins partisans, n'ont pas voulu y recourir ...

Mais le Recteur d'Orléans-Tours a choisi elle de coller à la ligne ministérielle. La délégation qui va être reçue lui dira qu'il est encore temps de renoncer, lui dira aussi que nous continuerons à agir pour revenir sur ces sanctions.

La délégation lui dira aussi que les directeurs veulent être respectés et reconnus. Qu'ils veulent du temps et une revalorisation indiciaire de leur fonction. Que les emplois de vie scolaire dont le contrat s'achèvera le 30 juin ne sont pas la bonne réponse à la demande de postes de secrétariat et que l'équipe enseignante a besoin aussi de temps pour améliorer la cohérence pédagogique de l'école.

Nous dirons donc à nos interlocuteurs que le dossier de la Direction d'École non seulement n'est pas clos mais qu'il doit être de toute urgence traité dans des conditions de dialogue digne de ce nom.

Un dialogue qui ne peut évidemment pas s'engager quand des milliers de collègues sont sanctionnés.

Si la raison ne l'emporte pas très vite, nous le savons tous ici, les risques sont importants de voir de nombreux collègues rendre leur tablier, totalement dégoûtés et écoeurés.

Mais d'ores et déjà nous pouvons, nous devons, prendre quelques engagements pour la suite.

Le SNUipp propose que, dans chaque département et dans les toutes prochaines semaines, se tiennent des conférences de presse rassemblant les collègues sanctionnés et cela pour servir de relais à notre rassemblement d'aujourd'hui.

Nous pensons aussi qu'il est temps de s'interroger sur les formes d'une amplification de l'action dite de « grève administrative », de continuer aussi à solliciter les élus pour qu'ils fassent pression sur l'irresponsable du Ministère.

En résumé, tout faire pour que les sanctions soient levées et que le dossier de la direction d'école soit discuté avec la profession. Le SNUipp s'y engage et y appelle tous ses collègues.

Pour finir et pour sourire un peu. La délégation va remettre à ses interlocuteurs, en ce jour de St-Valentin et parce que nous ne sommes pas des brutes, un joli petit cœur en baudruche. Ne vous inquiétez pas. Ce ne sera pas une déclaration d'amour à Madame le Recteur mais bien à l'École...